

€ Conditions de règlement

(1) L'offre de reprise sera indexée à la valeur de cotation au jour de livraison. L'offre de reprise est valable jusqu'à la date extrême de livraison du véhicule objet de la présente commande sous la réserve que le véhicule repris par le vendeur soit libre de tout gage et de toute réserve de propriété et dans un état conforme à l'estimation contradictoire _____ signée par le client en date du __/__/__, c'est-à-dire sans modification notable de l'état mécanique et/ou de la carrosserie et/ou du kilométrage, c'est-à-dire n'ayant pas parcouru plus de 2500 km (4000 km pour un diesel). Dans le cas où le véhicule ne serait plus conforme à cette estimation le jour de la livraison, une seconde estimation contradictoire sera effectuée pour fixer la dépréciation subie. En cas de désaccord, cette réduction sera arbitrée par un tiers choisi par les deux parties.

(2) Le transfert de propriété du véhicule vendu au titre de la présente commande est suspendu jusqu'au paiement intégral de son prix, le transfert des risques s'effectuant à la livraison du véhicule.

(3) En cas de crédit ou de location, la commande ne devient définitive que si le client justifie dans les quatre jours à dater de celle-ci, de la signature d'une offre préalable de crédit ou d'un contrat de location ou de paiement de l'acompte lorsque celui-ci est dû (voir dans l'article 3° des conditions générales de vente).

(4) Le client, acheteur ou futur locataire, lorsqu'il a la qualité de consommateur et que la présente commande est réalisée dans le cadre de démarchage ou d'une vente à domicile, déclare avoir pris connaissance des « conditions particulières applicables aux commandes soumises au Code de la consommation articles L. 121-23 à L.121-26 (démarchage et vente à domicile) » figurant dans ce présent document et les avoir reçues.

€ Condition d'acompte

Acompte ou sommes versées au comptant

Montant TTC en chiffres

€

Montant TTC en lettres

Règlement

(1) L'acompte versé représente environ 10% du prix total T.T.C., sans pouvoir excéder la partie du prix que le Client a prévu de payer au comptant.

Dans l'hypothèse de l'achat du Véhicule au moyen d'un crédit affecté mentionné au 11° de l'article L 311-1 du Code de la Consommation, les articles L312-52 et L312-53 dudit Code, et L 341-10 rappelés ci-après, s'appliquent :

« Le contrat de vente ou de prestation de services est résolu de plein droit, sans indemnité :

1°) Si le prêteur n'a pas, dans un délai de sept jours à compter de l'acceptation du contrat de crédit par l'emprunteur, informé le Vendeur de l'attribution du crédit ;

2°) Ou si l'emprunteur a exercé son droit de rétractation dans un délai de quatorze jours révolus à compter de l'acceptation du contrat de crédit.

Toutefois, lorsque l'emprunteur, par une demande expresse, sollicite la livraison ou la fourniture immédiate du bien ou de la prestation de services, l'exercice du droit de rétractation du contrat de crédit n'emporte résolution de plein droit du contrat de vente ou de prestation de services que s'il intervient dans un délai de trois jours à compter de l'acceptation du contrat de crédit par l'emprunteur. Le contrat n'est pas résolu si, avant l'expiration des délais mentionnés au présent article, l'acquéreur paie comptant. »

« Dans les cas de résolution du contrat de vente ou de prestations de services prévus par l'article L312-52, le Vendeur ou le prestataire de services rembourse, sur simple demande, toute somme que l'acheteur aurait versée d'avance sur le prix. À compter du huitième jour suivant la demande de remboursement, cette somme est productive d'intérêts, de plein droit, au taux de l'intérêt légal majoré de moitié. »

Le présent récépissé de l'acompte vaudra reçu au sens de l'article L312-50 du Code de la consommation pour tout paiement au comptant d'une partie du prix du véhicule, financé au moyen d'un crédit affecté mentionné au 11° de l'article L311-1 du Code de la consommation.

Le transfert de propriété du Véhicule vendu au titre de la présente commande est suspendu jusqu'au paiement intégral de son prix, le transfert des risques s'effectuant à la livraison du Véhicule.

Fait en deux exemplaires

le __/__/__

à _____

Adresse complète du lieu de vente

Le client ou son représentant

La présente commande ou demande de location est soumise aux conditions générales de vente ou de garantie du présent document et des conditions particulières du présent bon de commande ; le client acheteur ou futur locataire déclare avoir pris connaissance de l'ensemble de celles-ci.

OBSERVATIONS	L'établissement vendeur ou son représentant	Date, Tampon et signature précédés de la mention "Lu et approuvé"
_____	Écrire "Lu et approuvé" et signer Raison sociale Adresse Code postal / Ville N° Siret : _____ N° TVA : _____ - Code NAF : _____	Signature + Lu et approuvé

Paraphes